

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de PUJAUT

Projet : Demande de déclaration d'intérêt général comportant une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement pour le projet de sécurisation du barrage du Planas sur la commune de Pujaut

Pétitionnaire : Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Gard-Rhodanien (SMABVGR). La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Monsieur Julien DUMONT, chargé de mission milieu aquatique, SMABVGR 12, rue de la mairie 30 131 Pujaut. Tél : 04 90 26 39 73 ; Mél : contact@smabvgr.fr.

Une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement sur la commune de Pujaut est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 24 septembre 2018 aux dates suivantes : **du 15 octobre 2018 au 16 novembre 2018 inclus**, pendant 33 jours. Le dossier complet d'enquête pour le projet de sécurisation du barrage du Planas accompagné des avis obligatoires, au titre des articles R181-19 à 32 du code de l'environnement, notamment l'avis du conseil national de la protection de la nature, de la mission régionale d'autorité environnementale et comprenant les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général intégrant une demande d'autorisation environnementale portant sur : une demande au titre de la loi sur l'eau, une demande de défrichement et une demande de dérogation espèces protégées, notamment l'étude d'impact, son résumé non technique et ainsi que la délibération du 28 juin 2018 par laquelle le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Gard-Rhodanien a approuvé le dossier réglementaire d'autorisation environnementale soumis à enquête publique concernant le projet de sécurisation du barrage du Planas sur la commune de PUJAUT et les registres d'enquête sont déposés au siège du syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Gard-Rhodanien afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Mme Maria DEL GIORGIO, (Architecte), est désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture du lieu des permanences ainsi que sur le site internet dédié : siège du SMABVGR (12 rue de la Mairie, 30131 Pujaut, Tel : 04.90.26.39.73, heures d'ouverture : les lundi-mardi-mercredi-jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

<http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Procedures-loi-sur-l-eau>

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur le lieu des permanences ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête et sur l'adresse : securisation-barrage-planas@enquetepublique.net Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : <http://securisation-barrage-planas.enquetepublique.net> pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieux des permanences
Lundi 15 octobre 2018	09h00 – 12h00	Siège du SMABVGR / Pujaut
Mercredi 07 novembre 2018	09h00 – 12h00	Siège du SMABVGR / Pujaut
Vendredi 16 novembre 2018	13h30 – 16h30	Siège du SMABVGR / Pujaut

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public dans la mairie de Pujaut, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assortie de prescriptions ou un arrêté de refus.